

**DELIBERATION n° CS 19 11 20**  
**Séance du mardi 24 novembre 2020**

**REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE**

**Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 00

Absent : 03

**Date de la convocation**

Le 16 novembre 2020

**Date d'affichage**

Le mardi 24 novembre 2020 à 9 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ; M. Christian CUVELLIER ;

Présent par visioconférence : M. Benoit DESENLIS ;

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER ;

Absent excusé : M. Gérard CASTET ; Mme Françoise CARRIE et M. Claude NEF ;

Le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du comité syndical. Le comité syndical doit adopter son règlement intérieur dans les six mois suivant son renouvellement général. Le Président propose à l'assemblée d'adopter un nouveau règlement intérieur.

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERE ET DECIDE**

- **D'approuver les termes du nouveau règlement intérieur de l'assemblée ci-annexé ;**

Le Président  
Francis DUPOUEY

